

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**Délibération n° DB 2023-026**

Date de la convocation : 16/02/23

Membres en exercice : 24

Membres présents : 16

Membres votants : 19

Le vingt-trois février mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON - GUEILLOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, POTRON Pierre, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent.

Pouvoirs : M. Dominique DANNEAUX donne pouvoir à M. Christophe MANCEAUX, M. Michel MEIS donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET, M. Désiré Léopold donne pouvoir à M. Vincent THIERION

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU SIEGE
SOCIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-10, L.5214-16 et suivants relatifs aux communautés de communes,

Vu le Code de La Commande Publique, et notamment ses articles L. 2124-1 à L.2124-4, R.2161-2, R.2161-3, R.2161-5, R.2185-1 et R. 2185-2.

Considérant la nécessité de réaliser les travaux de réhabilitation et d'extension d'un immeuble,

Monsieur le Président informe les membres du Bureau qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé sur le profil acheteur et au BOAMP (n°22-127960) le 23/09/2022. La date limite de remise des offres était fixée au 28/10/2022, puis a été décalée au 08/11/2022, puis re décalée au 25/11/2022.

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date susmentionnée.

Ce marché a été alloti comme suit :

LOT N°01	GROS ŒUVRE
LOT N°02	CHARPENTE BOIS – BARDAGE BOIS
LOT N°03	COUVERTURE – ETANCHEITE
LOT N°04	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – METALLERIE
LOT N°05	PLATRERIE – MENUISERIES INTERIEURES
LOT N°06	ELECTRICITE

.../...

LOT N°07	PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VENTILATION
LOT N°08	REVETEMENTS DE SOLS DURS – FAIENCES
LOT N°09	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
LOT N°10	PEINTURE
LOT N°11	ASCENCEUR

La procédure de consultation retenue est la procédure adaptée ouverte en application, notamment, des dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 à R. 2123-6 du Code de la Commande Publique.

Le Bureau est informé que 25 plis ont été réceptionnés dans les délais par voie dématérialisée ; ainsi que 4 doublons (plusieurs dépôts d'une même entreprise) qui n'ont pas été dépouillés : conformément au règlement de consultation, seuls les plis reçus à la plus tardive des dates et heures ont été ouverts.

Aucun pli n'a été reçu hors délai et aucune excuse n'a été réceptionnée.

L'ouverture des plis et l'enregistrement des offres ont eu lieu le 25/11/2022. Les offres ayant été transmis au maître d'œuvre le même jour.

Il est rappelé que l'analyse des offres, prévue au règlement de consultation, est basée sur les critères suivants :

- **PRIX** : 40 % de la note finale apprécié à partir du montant global et forfaitaire précisé à l'acte d'engagement
- **TECHNIQUE** : 60% de la note finale décomposé comme suit :
 - Méthodologie employée : / 20
 - Moyens humains et matériels : / 15
 - Qualité des matériaux et équipements employés
 - (fiches techniques) : / 15
 - Présence de l'attestation de visite : /5
 - Dispositions en matière de développement durable : / 5.

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que :

21 offres irrégulières régularisables ont fait l'objet d'une demande de régularisation à l'occasion d'une phase de négociation, suite à laquelle 7 de ces offres demeurent irrégulières et ont été écartées de l'analyse finale.

6 offres irrégulières non régularisables n'ont pas été analysées.

Les offres sont classées après addition des notes.

Classement final proposé :

.../...

Tableau récapitulatif des lots

Désignation des lots	Estimation € HT	Entreprise mieux disante	Offre de base € HT	PSE 1	Total retenu € HT
1 - Gros œuvre	460 000,00 €	BANA	498 972,00 €		498 972,00 €
2 - Charpente bois - bardage bois	69 700,00 €	<i>infructueux</i>	<i>infructueux</i>		<i>infructueux</i>
3 - Couverture - Etanchéité	108 300,00 €	PETITMANGIN	166 000,00 €	21 457,23 €	187 457,23 €
4 - Menuiseries extérieures aluminium - Métallerie	185 000,00 €	SAM METAL	204 325,00 €		204 325,00 €
5 - Plâtrerie - Menuiseries intérieures	261 000,00 €	VAUTHIER	284 787,40 €		284 787,40 €
6 - Electricité	164 941,12 €	THIRION	162 992,97 €		162 992,97 €
7 - Plomberie - Chauffage - Ventilation	220 000,00 €	NRJ	181 300,00 €		181 300,00 €
8 - Revêtements de sols durs - Faïences	13 000,00 €	DECOSOLS	8 383,30 €		8 383,30 €
9 - Revêtements de sols souples	31 800,00 €	JACQUEMARD	27 623,00 €		27 623,00 €
10 - Peinture	33 700,00 €	THIERACH PEINTURE	38 501,30 €		38 501,30 €
11 - Ascenseur	30 600,00 €	<i>infructueux</i>	<i>infructueux</i>		<i>infructueux</i>
TOTAL	1 578 041,12 €		1 572 884,97 €	21 457,23 €	1 594 342,20 €

Après en avoir délibéré, le Bureau, décide :

- De retenir le classement suivant,

Lot n° 1 - Gros-œuvre

Le Bureau Communautaire DECIDE de retenir l'offre variantée de l'opérateur économique **BANA** pour un montant global et forfaitaire de 498 972,00 € HT.

Lot n° 2 - Charpentes bois – Bardage bois : INFRUCTUEUX.

Lot n° 3 – Couverture – Etanchéité

Le Bureau Communautaire DECIDE de retenir, PAR 17 VOIX pour (M. Christophe MANCEAUX ne prenant pas part au vote), l'offre de l'opérateur économique **PETITMANGIN** pour un montant global et forfaitaire de 187 457,23 € HT, (dont PSE « volets roulants fenêtres de toit » pour 21 457,23 € HT).

Lot n° 4 - Menuiseries extérieures aluminium - Métallerie

Le Bureau Communautaire DECIDE de retenir, à l'unanimité, l'offre de l'opérateur économique **SAM METAL** pour un montant global et forfaitaire de 204 325,00 € HT.

Lot n° 5 – Plâtrerie – Menuiseries intérieures

Le Bureau Communautaire DECIDE de retenir, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'opérateur économique **VAUTHIER** pour un montant global et forfaitaire de 284 787,40 € HT.

Lot n° 6 - Électricité

Le Bureau Communautaire DECIDE de retenir, PAR 17 VOIX pour (M. Christophe MANCEAUX ne prenant pas part au vote), retenir l'offre variantée de l'opérateur économique **THIRION** pour un montant global et forfaitaire de 162 992,97 € HT.

Lot n° 7 – Plomberie – Chauffage - Ventilation

Le Bureau Communautaire DECIDE de retenir, à l'unanimité, de retenir l'offre variantée de l'opérateur économique **NRJ** pour un montant global et forfaitaire de 181 300,00 € HT.

Lot n° 8 - Revêtements de sols durs – Faïences

Le Bureau Communautaire DECIDE de retenir, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'opérateur économique **DECOSOLS** pour un montant global et forfaitaire de 8 383,30 € HT.

.../...

Lot n° 9 – Revêtements de sols souples

Le Bureau Communautaire DECIDE de retenir, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'opérateur économique **JACQUEMARD** pour un montant global et forfaitaire de **27 623,00 € HT**.

Lot n° 10 - Peinture

Le Bureau Communautaire DECIDE de retenir, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'opérateur économique **THIERACH'PEINTURE** pour un montant global et forfaitaire de **38 501,30 € HT**.

Lot n°11 – Ascenseur : INFRUCTUEUX.

- D'approuver le marché susmentionné avec les attributaires pressentis,
- De procéder à une nouvelle consultation pour les lots n°2 et n°11
- D'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,



Benoit SINGLET